

MIOP-2016 Mouvement médical d'Insoumission Ordinale Partielle

L'Ordre des médecins, structure réactionnaire à sa naissance en 1940 et depuis toujours très conservatrice, ne peut pas représenter l'unité du « Corps Médical de France ». Il a toujours été contesté et il aurait dû disparaître lors de l'élection de 1981 ... sa suppression faisait partie des 110 propositions du candidat François Mitterrand. Le reniement de ce pouvoir socialiste a été un facteur important de baisse de la contestation.

Nous nous élevons contre les nombreuses interventions et prises de positions ordinales en 2015 :

- L'Ordre a accepté de recevoir, au mépris du secret médical et de la santé des patients, des centaines de plaintes d'employeurs contre des médecins du travail, psychiatres, généralistes, qui avaient attesté par écrit de leur diagnostic du lien entre l'atteinte à la santé de leur patient et leur travail. Ces plaintes sont pourtant irrecevables au niveau juridique ;
- L'Ordre a intenté des procès à des médecins, notamment retraités sans activité médicale rémunérée, pour non paiement de cotisation ;
- L'Ordre a eu des pratiques disciplinaires partiales et injustes qui ont frappé entre autres le Dr Nicolas BONNEMAISON, qui se trouve privé d'activité médicale au moins jusqu'en 2017 du seul fait de la décision ordinale ;
- L'Ordre a pris des positions contre le projet de tiers payant généralisé, contre la démarche de lanceuse d'alerte du Dr Irène FRACHON...

Ces interventions et prises de position ont entraîné des réactions et résistances des médecins malgré la peur et la soumission que développent la plupart d'entre eux face à cet ordre tout puissant (qui, juge et partie, peut les inquiéter, menacer, avertir, blâmer et/ou radier... !)

Les médecins qui se reconnaissent dans le présent texte décident, en 2016, de ne verser qu'une partie de leur cotisation à ce Syndicat Médical Obligatoire que constitue « leur Ordre ». L'autre partie pourra se joindre éventuellement:

- soit à la solidarité qui s'organise pour participer au soutien financier de Nicolas BONNEMAISON très éprouvé financièrement (frais de justice, condamnation à verser 30 000 € et surtout interdiction d'exercer sa profession) ;
- soit à d'autres causes que chacun-e préfère soutenir, en fonction de sa proximité (par exemple soutien à des médecins en procès avec l'Ordre).

Le présent mouvement, initié par la centaine de médecins signataires ci-dessous, a pour buts :

- **d'être un révélateur des pratiques ordinales nocives et multiples,**
- **d'exiger un débat public pour faire le bilan de cette institution,**
- **de demander le préalable de liberté associative,**
- **et proposer des alternatives aux pouvoirs actuels de l'Ordre (avec entre autres la suppression des juridictions ordinales et la transmission des dossiers pouvant relever d'une infraction pénale au procureur).**

Il est d'ores et déjà soutenu par les associations Contrordre35, LaSantéUnDroitPourTous, Santé et Médecine du Travail, le Manifeste des Médecins Indignés, le Syndicat de la Médecine Générale

= *Texte manifeste du 31-1-16. Le comité de pilotage du MIOP est constitué des Drs J.AZEMA , B.COADOU, M.GALTIER, D.HUEZ, M.KAYSER, C.LAFITTE, M.LALANDE, P.LE MEUT, D.MENARD, B.SENET, P.WIENER.)*

Pour contact : Dr Bernard COADOU - 0614555478 ; aidé de Dr Dominique HUEZ - 0674580809
MIOP 6 Rue de Balaclava 33800 Bordeaux ; mmiop2016@gmail.com